



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de GONDREVILLE

SEANCE DU 9 JUILLET 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
23	12	12 + 8 pouvoirs

Date de convocation 3 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juillet à dix-huit heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de **Christine THERMINOT**, Maire.

Présents : **BEFADI Perrine, CARON Jean-Francois, FRITSCH CHARTREUX Christine, GELLENONCOURT Rémi, HASCHAR Dylan, HERMANN Nelly, OPTEL Corentin, ROYER Pascale, SILVETTI Michael, THERMINOT Christine, VELSCH Patrick, WACH Karine.**

Absents : **BONTEMPS Roselyne, JACQUES Francis, BOURGEOIS Philippe.**

Représentés : **BAECHER Christelle pouvoir donné à WACH Karine, BARTHE Edgard pouvoir donné à SILVETTI Michael, BOURGUIGNON Géraldine pouvoir donné à HERMANN Nelly, LAHBARI Michael pouvoir donné à VELSCH Patrick, MERCIER Malorie pouvoir donné à THERMINOT Christine, PAWLACZYK Priscillia pouvoir donné à HASCHAR Dylan, SEIROLLE André pouvoir donné à FRITSCH CHARTREUX Christine, WINWA Grégory pouvoir donné à CARON Jean-Francois.**

Monsieur VELSCH Patrick a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Conventions de mise à disposition et de servitudes pour des ouvrages souterrains - ENEDIS
N° de délibération : 20260709_008

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
12	8	20	0	0	0

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2241-1 ;
Vu le code civil et notamment les articles 690 à 710 ;
Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2122-4.

Considérant les projets de conventions présentés par ENEDIS, ci-après explicités :

→ **Convention 1**

- Nature de la convention : mise à disposition d'une superficie de 15 m².
- Objet de la mise à disposition : Installation d'un poste de transformation de courant électrique AC3M STOUVNEL.
- Lieu de l'implantation : lieu-dit « LE TAMBOUR », parcelle cadastrée section AR 0013.
- Indemnité : 200.00 euros (indemnité forfaitaire unique).
- Durée de la convention : entrée en vigueur au jour de la signature, pour une effectivité durant la durée de vie des ouvrages.

→ **Convention 2**

- Nature de la convention : mise à disposition d'une superficie de 15 m².
- Objet de la mise à disposition : Installation d'un poste de transformation de courant électrique AC3M ATLAS.
- Lieu de l'implantation : lieu-dit « LE TAMBOUR », parcelle cadastrée section AR 0013.
- Indemnité : 200.00 euros (indemnité forfaitaire unique).
- Durée de la convention : entrée en vigueur au jour de la signature, pour une effectivité durant la durée de vie des ouvrages.

→ Convention 3

- Nature de la convention : servitudes pour des ouvrages souterrains.
- Objet de l'implantation : 5 canalisations souterraines et ses accessoires dans une bande approximative de 95 mètres de long par 3 mètres de large.
- Lieu de l'implantation : lieu-dit « LE TAMBOUR », parcelle cadastrée section AR 0013.
- Indemnité : 50.00 euros (indemnité forfaitaire unique).
- Durée de la convention : entrée en vigueur au jour de la signature, pour une effectivité durant la durée de vie des ouvrages.

Considérant que ces conventions seront formalisées ultérieurement par un acte authentique devant notaire, au frais d'ENEDIS.

Considérant que ces conventions sont rédigées dans l'intérêt du service public de distribution d'électricité.

DELIBERE

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

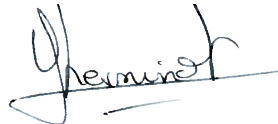
DÉCIDE :

- **D'approuver** les projets de conventions tels que synthétisés ci-dessus et annexés dans leur intégralité à la présente délibération.
- **D'autoriser** Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération et toutes modifications y afférentes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Nancy, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, conformément au code de justice administrative.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Affiché le 10 juillet 2026
Pour extrait conforme
Christine THERMINOT, Maire

Le secrétaire



Christine THERMINOT

Christine THERMINOT
2026.07.15 15:33:47 +0200
Ref:11412653-17232761-1-D
Signature numérique
la Maire

